

## Les modes de prise en charge les plus fréquents

Pansements complexes et soins spécifiques

Intervention de l'équipe soignante pluriquotidienne ou > à 30 minutes

Traitement intra-veineux

2 à 3 passages infirmiers par jour ou traitement de la réserve hospitalière

Prise en charge de la douleur

Analgésie par pompe à morphine

Chimiothérapie anticancéreuse

Uniquement en IV ou sous-cutané

Soins palliatifs

Situation mobilisant des moyens relationnels et techniques importants.  
Situation instable.

Autres prises en charge

Suivi médico soignant pour des traitements exceptionnels ou peu fréquents

## Les 2 pré-requis

- L'HAD est prescrite avec l'accord du médecin traitant pour une durée définie et révisable.
- Le partenariat entre l'HAD de l'AP-HP et l'EHPAD fait l'objet d'une convention et d'un protocole personnalisé de soins partagé pour chaque prise en charge de patient.

# L'Hospitalisation à Domicile en EHPAD

## Contactez-nous

du lundi au vendredi  
de 8h30 à 17h30

Plateforme d'admission adulte

**01 73 73 57 57**

**had.adulte@aphp.fr**

Fax: 01 73 73 56 56

Un médecin,  
est joignable pour répondre  
à vos questions.

## Votre contact

**Madame Arzu TACKIN**

Chargée de mission  
relation ESMS

Portable: 06 30 55 53 88  
arzu.tackin@aphp.fr

Pour en savoir plus :  
[www.hospitalisationadomicile.aphp.fr](http://www.hospitalisationadomicile.aphp.fr)



L'HOSPITALISATION  
À DOMICILE  
EN EHPAD

UNE EXPERTISE  
HOSPITALIÈRE

**01 73 73 57 57** >>>

@had.aphp



ASSISTANCE  
PUBLIQUE HÔPITAUX  
DE PARIS



